

**M. Waddell:** Monsieur le Président, j'interviens à titre de porte-parole de mon parti en matière de communications. Je crois savoir que le parti de mon collègue a réussi à faire installer une centaine d'appareils téléphoniques à son quartier général de campagne. Dans ce cas, je me demande si la Chambre va siéger mardi prochain.

**M. le vice-président:** La question ne me semble pas pertinente, mais le secrétaire parlementaire va y répondre.

**M. Hawkes:** J'ai entendu parler dans le hall aujourd'hui de la difficulté qu'éprouvent certains députés qui seront à nouveau candidats, à faire installer le téléphone. On mentionne un délai de six semaines, ce qui représente une bonne partie d'une campagne électorale. Je tiens à remercier les militants de mon parti qui ont eu la précaution de placer leurs commandes longtemps à l'avance, de telle sorte que nous sommes maintenant prêts à toute éventualité.

• (1410)

**M. Angus:** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement a mentionné l'APECA, mais peut-il nous donner une idée des autres mesures qui seront à l'étude? Parmi les ordres inscrits au nom du gouvernement, il n'y aura manifestement rien de nouveau.

**M. Hawkes:** Tout ce qui est projeté devrait se réaliser, monsieur le Président. Il y a effectivement plusieurs votes de prévus pour 18 heures, lundi. Il semble y avoir de bonnes chances que certains projets de loi soient adoptés dès après en troisième lecture pour qu'on puisse les renvoyer au Sénat.

Nous nous sommes engagés, vis-à-vis des députés de l'opposition, à permettre la continuation du débat sur l'APECA après la période des questions, lundi, ce qui devrait nous amener pas loin de l'heure des votes. Il y aura des négociations au sujet de l'ordre du jour et, je pense, toute la journée de lundi, si cela vous convient.

[Français]

**M. le vice-président:** Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

### LA CULTURE

#### ON RECOMMANDE UNE RÉVISION DES POLITIQUES EN MATIÈRE D'AIDE CULTURELLE

**M. Bob Corbett (Fundy—Royal)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de procéder à une révision de ses politiques en matière d'aide culturelle en ce qui concerne le financement des organisations à caractères semi-professionnel ou amateur qui sont une illustration de la culture canadienne mais qui ne sont admissibles à aucune aide en vertu des programmes fédéraux selon les critères actuels.

### Politique d'aide culturelle

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir débattre de la motion M-171, d'initiative parlementaire, aujourd'hui à la Chambre des communes. Comme vous venez de lire la motion, monsieur le Président, je ne vais pas perdre du temps en la lisant une autre fois. Comme les députés l'auront remarqué, la motion M-171 demande au gouvernement fédéral de revoir ses politiques en matière d'aide culturelle en faveur des organismes semi-professionnels et amateurs.

Je suis ici depuis assez longtemps pour savoir que certains diront que le gouvernement fédéral ne peut pas se permettre de financer tous les groupes qui viennent quémander de l'aide. Si des députés qui pensent ainsi sont présents cet après-midi, je leur demanderais d'écouter ce que j'ai à dire avant de décider si la motion M-171 est valable.

La présentation et la mise en discussion de cette motion est l'issue d'une longue chaîne d'événements qui remonte à 1983. J'y reviendrai tout à l'heure. Naturellement, lorsque j'ai entrepris ce projet et commencé à examiner les programmes et les crédits offerts aux groupes amateurs par le gouvernement fédéral, j'ai également effectué certaines recherches sur les initiatives fédérales s'adressant à des groupes professionnels et de sport amateur. Je tiens à dire que le Canada devrait être fier de ses engagements envers nos artistes professionnels et nos jeunes athlètes.

L'année 1987 a marqué le 30<sup>e</sup> anniversaire du Conseil des Arts du Canada qui a été créé par une Loi en 1957, afin de «développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant». Cette citation est tirée de l'article sur les buts et les pouvoirs du Conseil, dans la Loi. En 1987, notre gouvernement a augmenté le budget du Conseil à 98 millions de dollars, soit une augmentation de 5 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Le gouvernement démontre par ses actions qu'il entend vivement favoriser les arts.

En 1986-1987, le Conseil a administré 100 programmes et quelque 4 000 subventions. Cette contribution au développement des arts au Canada est importante et le Conseil devrait être félicité par tous les députés et, en fait, par tous les Canadiens pour sa contribution indéniable. Il est extrêmement difficile, en fait, de critiquer la façon dont le Canada traite ses artistes professionnels. Comme dans tous les cas, cependant, ceux qui sont des professionnels aujourd'hui ont déjà été des enfants ou de jeunes adultes aspirant à être artistes, musiciens, écrivains et le reste. A un moment donné dans leur carrière, ces artistes ont déjà été des amateurs qui, j'en suis persuadé, trouvaient très difficile d'atteindre à la notoriété sans parler d'être pris au sérieux en tant qu'artistes.

Je parle des artistes professionnels, afin d'appuyer cette motion, car je crois très important de faire remarquer que le Canada appuie vivement les arts en tant que profession. Cependant, il existe un vide pour ce qui est de notre appui aux jeunes qui désirent se lancer dans les arts. Au moyen d'un exemple, je vais vous expliquer les raisons pour lesquelles j'ai présenté le projet de loi C-171.